



Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP

assistance-publique-cgt.fr



INGÉNIEURS À L'AP-HP : OÙ EN SOMMES-NOUS ? NOTRE DEVENIR, C'EST NOTRE AFFAIRE !

L'ingénierie à l'AP-HP, évolue de plus en plus vite. Hier concentrés sur les domaines historiques de l'ingénierie des travaux et de la maintenance technique, les recrutements ont évolué vers les domaines de l'informatique, de la qualité, de l'organisation mais aussi vers la recherche clinique ou biologique. Certains métiers tel que la restauration, la logistique, la Qualité Sécurité Environnement, l'ergonomie, pourtant en développement hors AP-HP, restent sous représentés dans le corps des ingénieurs alors que les formations initiales et professionnelles développent des masters sur ces domaines.

Dans cette recomposition des métiers au sein des grades d'ingénieur, la contractualisation s'est amplifiée au détriment de l'emploi statutaire, ce qui n'est pas sans conséquence sur les déroulements de carrière des ingénieurs titulaires. La base de calcul se réduisant, les possibilités d'avancement de grade diminuent également.

Environ 50 % des ingénieurs sont aujourd'hui contractuels, et ce, souvent sur des grilles de rémunération de chargés de missions, grilles négociées plus ou moins favorablement, et des emplois facilement remis en question lors de restructurations ou du fait d'orientations

nouvelles, voire d'incompatibilités d'humeur. Si une partie des contractuels ne souhaitent pas intégrer la fonction publique, souvent pour des motifs indemnitaires immédiats, d'autres ingénieurs sont en attente d'ouverture de concours ou de régularisation de leur situation précaire.

À noter également que des Techniciens Supérieurs Hospitaliers occupent aujourd'hui des postes d'ingénieur, et ont développé des compétences qui méritent une juste reconnaissance par l'ouverture des concours sur tous ces postes de faisant fonction. L'AP-HP qui a créé ces situations laissant parfois espérer des régularisations rapides est de moins en moins encline, en ces temps de plan d'économie, à tenir ses engagements.

Pire encore, l'AP-HP laisse en stand-by des TSH reçus à l'examen professionnel ou ayant été reconnus ingénieurs par la voie de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle. Une CAP doit impérativement se tenir et permettre la nomination de tous ces professionnels qui assurent au quotidien des missions sans bénéficier de la juste rémunération et d'un potentiel déroulement de carrière.



Un certain nombre d'ingénieurs sont aujourd'hui, de par leur position dans les organigrammes, mis en difficulté, malmenés, isolés, au bord ou déjà en burn-out. Des ingénieurs associés au management des hôpitaux via certains comités de direction ou lors de gestion de projets, sont parfois tenus pour responsables si des restructurations n'avancent pas au rythme prévu, où s'ils attirent un peu trop l'attention des décideurs politiques sur les risques engendrés par certaines décisions peu respectueuses du respect des règles de l'art et des intérêts communs.

Pourtant, il est important de rappeler que les grades ingénieurs sont définis, pour les métiers qu'ils représentent, comme étant « **personne compétente et professionnelle dont la vocation est de répondre à des problématiques d'ordre technique grâce à ses acquis scientifiques, économiques, et humains** ». Ou encore, que leurs connaissances les rendent aptes à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de prévoir, créer, organiser, diriger, contrôler les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre.

Ainsi les ingénieurs sont en droit d'attendre de l'institution, et des directions locales, la reconnaissance qu'ils méritent et l'écoute qui leur est due, d'autant plus qu'aujourd'hui les discours institutionnels font état d'une volonté de renforcer et de soutenir les cadres dans leur rôle. L'institution s'attache-t-elle sincèrement au bien-être au travail, et veille-t-elle vraiment à rendre toujours plus attractif le rôle de ses managers ?

La question mérite une réponse au-delà des discours et des affirmations de façade.

La CGT est attentive aux attentes des ingénieurs qu'ils soient titulaires ou contractuels, elle est à l'écoute de chacun(e) pour défendre les intérêts collectifs et individuels.

La CGT a des valeurs et des principes

- Elle s'oppose à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui se traduit en pratique par le non remplacement des professionnels, ce qui remet en cause le service public hospitalier. A contrario, la CGT se bat pour donner à l'hôpital public et au secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif les moyens financiers et humains, pour répondre à leurs missions, au moment où la population est particulièrement touchée par la crise.
- Elle a refusé de signer l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui gèle le point d'indice, génère une perte du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires, supprime les bonifications d'échelon, allonge mécaniquement les carrières... accord nuisible voir toxique.

La CGT revendique et exige avec les professionnels ingénieurs

- **Des négociations salariales immédiates pour le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat subies ;**
- **Une revalorisation des grilles indiciaires ;**
- **Le respect de l'égalité professionnelle ;**
- **Intégration à 100% de la prime de technicité dans le calcul de la retraite ;**
- **La nomination des ingénieurs reçus sur liste d'aptitude ou complémentaire ;**
- **L'ouverture de concours (via les différentes conditions d'accès) au moins tous les 2 ans pour résorber la précarisation et le manque de reconnaissance des emplois contractuels.**

**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP**

assistance-publique-cgt.fr



UNION SYNDICALE CGT
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
Bourse du travail
3, rue du Château d'Eau • 75010 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 08 82 14
Fax. : +33 (0)1 42 45 79 51
usap-cgt.sap@aphp.fr